

FAQ – foire aux questions

Pourquoi réécrire la norme ?

Le changement de la norme intervient pour plusieurs raisons.

D'une part, il est d'usage de revoir les normes qualité tous les 8 ans. Cela fait bientôt 20 ans que QUAFIPA existe, elle mérite d'être revue et revitalisée.

D'autre part, l'AFISA a intégré les soins à domicile qui n'ont actuellement pas de système qualité. Il fait donc sens de proposer une norme qui répondrait aussi à leurs besoins.

De plus, c'est notre devoir envers le Service du Médecin Cantonal (SMC) d'offrir un système de qualité cantonale.

Le grand avantage de cette nouvelle norme sera de vous offrir un système dynamique et une norme légère et souple. Un autre avantage résidera dans la liberté que vous aurez.

Pourquoi avoir choisi un système modulaire ?

Les membres de l'AFISA ont des besoins différents. Pour répondre aux besoins de chacun il fallait trouver une solution flexible et souple. Le système modulaire répond parfaitement à la situation. Il s'adapte facilement à toutes les structures en proposant les modules de base, ASAD et EMS.

Est-ce que QUAFIPA et tout le travail effectué disparaîtra ?

Non.

Pour les EMS, tout ce que vous avez mis en place pour QUAFIPA reste. Si vous avez un système qualité rodé, complété par un système documentaire mis à jour régulièrement, le changement sera très léger.

Et qu'en est-il des réseaux, notamment des soins à domicile ?

Pour les soins à domicile, la tâche sera certainement plus grande car ils n'ont pas encore un système rodé comme QUAFIPA. C'est plus « nouveau » et c'est pour cette raison qu'ils seront traités en priorité, durant le deuxième trimestre de l'année 2023.

Sera-t-il nécessaire de changer d'outils informatiques pour la nouvelle norme ?

Non, la nouvelle norme se veut indépendante de tout support informatique. Vous pourrez donc garder vos outils informatiques.

Qu'est-ce qui a déjà été fait ?

Un groupe de travail a été mis sur pied. Toutes les parties prenantes y sont représentées. Clara Hayoz, responsable Qualité au sein de l'AFISA, est cheffe de projet. Les membres du groupe de projet, choisis par les conférences sont :

- Ivo Zumwald, directeur Stiftung. St. Wolfgang et président ComP
- Marilyne Moulin, directrice adjointe et responsable domaine ASAD RSSBF
- Chantal Oberson, ASAD
- Nathalie Chollet, directrice EMS de la Gruyère
- Marc-Olivier Kolly, directeur adjoint Résidence le Manoir et représentant de la ComP

Est-ce que je pourrais donner mon avis et apporter mes idées ?

Avec grand plaisir, il y aura plusieurs moyens de donner votre avis et apporter vos idées sur cette nouvelle norme. Vous pourrez par exemple participer à son écriture et vous recevrez de toute façon la norme pour nous faire part de vos commentaires.

Quand devons-nous effectuer tous les changements ?

L'implémentation est prévue en janvier 2025. 2 ans de transition sont prévus pour que vous puissiez avoir le temps de prendre connaissance de la norme et de la mettre en place.

Que va devenir la Commission des Pairs ?

Actuellement, la Commission des Pairs ne change pas. Elle continuera à assurer les audits et suivre les certifications. Toutefois, il faudra revoir sa mission. Cette thématique n'a pas encore été abordé et le sera dans le courant de l'année 2024.